

## COMMANDÉ PUBLIQUE

# Décision n°2025-436 : Accord-cadre n°2025001 multi-attributaires de maîtrise d'œuvre - Marché subséquent 25001\_01 pour l'aménagement cyclable des coteaux du revard (Drumettaz-Clarafond) - Attribution

1 DOCUMENT - Publié le 18 décembre 2025

**DÉCISION**  
n° 2025-436  
Délibérée le 11 DÉC. 2025  
Publique depuis le 11 DÉC. 2025  
Visée le 17 DÉC. 2025

**COMMANDÉ PUBLIQUE**  
Accord-cadre n°2025001 : Accord-cadre multi-attributaires de maîtrise d'œuvre  
Marché subséquent 25001, dit présent accord-cadre de maîtrise d'œuvre cyclable à les Côteaux du Revard à - Lantens sur la commune de Drumettaz-Clarafond.

**ATTRIBUTION**

Le Président du Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1221-15;
- Vu les délibérations en date du 21 juillet 2021, du 23 mars 2021, du 22 juillet 2021, du 27 mars 2023 et du 26 janvier 2024 portant délégation du Conseil communautaire au Président de la Communauté de Communes du Chablais pour la mise en œuvre de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre n°2025-436 portant intégration de location et de signature à M. Yves Wieser, Directeur général adjoint du Grand Lac en charge de la commande publique;
- Vu le statut de la commande publique;

Considérant la décision n°2025-436, par laquelle Drumettaz-Clarafond a conclu avec l'agence attributaire un accord-cadre de maîtrise d'œuvre n°2025001, dit présent accord-cadre de maîtrise d'œuvre cyclable à les Côteaux du Revard à - Lantens sur la commune de Drumettaz-Clarafond;

Considérant la consultation tenue le 9 novembre 2024 pour la présente attribution, n° 2025-436, relatif à la réalisation d'un aménagement cyclable aux environs de 100m entre le rond-point du parking du supermarché Lantens (au niveau du passage piéton menant le route de l'Échappage) et la route des Vaches qui mène vers le petit-lac Drumettaz-Clarafond;

Considérant la date limite de remise des offres le 18 décembre 2025 à 12h00;

Considérant l'analyse des offres;

Considérant l'offre du groupement d'entreprises Béon Ingénierie/ARTONI Construction et Ingénierie alternativale, dont le maître d'œuvre est l'entreprise Béon Ingénierie;

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 : ATTRIBUTION**

Attribuer le marché subséquent n°25001\_01 résultant de la réalisation d'un aménagement cyclable sur environ 100m entre le rond-point du supermarché Lantens (au niveau du passage piéton menant le route de l'Échappage) et la route des Vaches qui mène vers le petit-lac Drumettaz-Clarafond.

Le montant du marché de 141 447,50 € HT.

Le bénéfice retenu pour ce marché est le Groupement Béon Ingénierie/ARTONI Construction et Ingénierie alternativale.





## DEC\_2025-436.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 331,3 KO)



**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLO  
OMÉRATION  
1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.